Image not found or type unknown

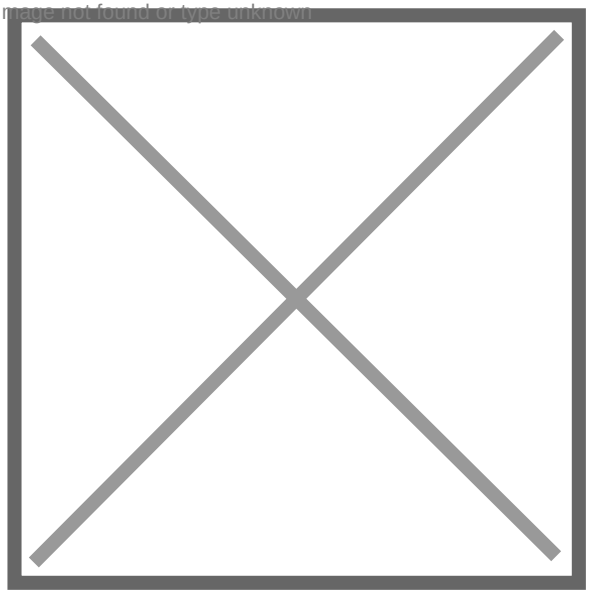

Né au Maroc de parent français

Par **skahdd**, le **06/05/2019** à **14:36**

Madame,Monsieur,

Je suis né au maroc lors d'un voyage qu'on effectué mes parents. Ma mère est Française né en france, et mon père français né en france. Ma mère et mon père ne m'ont pas reconnu au maroc, et ni en france. De ce fait , cela fait plus de 20 ans que je n'ai aucun papier, ni français, ni marocain. La justice à été saisie a mainte reprise. Cependant, cela fait plus de 2 ans que j'attends une réponse.

Dans l'espoir qu'une personne puisse régler mon soucis qui me rend la vie impossible.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **06/05/2019** à **16:03**

bonjour,
de quelle manière avez-vous saisi la justice marocaine ?
dois-je comprendre que votre naissance a été déclarée à l'état civil marocain comme étant né de parents inconnus ?
si vous saviez qui étaient vos parents, vous pouviez faire (en france), une action en recherche de filiation paternelle et maternelle.
salutations

Par **skahdd**, le **06/05/2019** à **16:08**

J'ai saisie la justice française. Je ne possède seulement qu'un acte de naissance marocain. Mes parents ne me sont pas méconnu, ils ne m'ont pas déclaré pour de raison absurde. J'ai fais une demande d'affiliation, cependant j'attends depuis 3 ans, je me demande si quelque chose bloque au niveau de ma procédure? Ou bien, étant donné que personne ne m'a reconnu est-il possible qu'il doute que je sois l'enfant de mes parents?

Par **amajuris**, le **06/05/2019** à **17:45**

j'ignore ce que vous avez déjà fait comme démarches, mais vous devez prendre un avocat et faire une action en recherche de filiation devant le TGI.

Par **nihilscio**, le **06/05/2019** à **22:09**

Bonjour,

Il faudrait aussi savoir où, comment, avec qui vous avez vécu jusqu'à présent et ce que contient l'acte de naissance marocain.

Par **skahdd**, le **06/05/2019** à **22:12**

J'ai vécu en france toute ma vie, avec mes parents toute ma vie. L'acte de naissance contient mon nom, mon prénom, et le nom de ma mère.

Par **amajuris**, le **07/05/2019** à **09:43**

je ne comprends pas, si votre acte de naissance comporte le nom de votre mère, c'est qu'elle vous a reconnu.
en outre vous dîtes avoir vécu avec vos parents, tout votre vie, c'est donc que vous avez été reconnu.

Par **nihilscio**, le **07/05/2019** à **10:50**

Pour vous aider efficacement, il faudrait en savoir beaucoup plus or il faut vous extorquer les informations une à une. La justice française saisie à maintes reprises, cela ne veut rien dire. Il faudrait savoir, dans le détail, à qui vous vous êtes adressé, ce que vous avez demandé et ce qu'on vous a répondu. C'est fatiguant. Je renonce.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés